



DEMANDE D'ACCRÉDITATION DE MÉDIA COMICCON DE QUÉBEC – LES 22 ET 23 OCTOBRE 2016 AU CENTRE DES CONGRÈS

Bienvenue au Comiccon de Québec. Nous sommes heureux que vous ayez choisi de couvrir notre événement et nous espérons que vous prendrez plaisir à ce dernier. Pour obtenir une accréditation de média dans le cadre du Comiccon de Québec qui aura lieu les 22 et 23 octobre 2016, veuillez remplir ce formulaire et le retourner à medias@comicconquebec.com **au plus tard le mercredi 5 octobre 2016, à 17 h HNE.**

Avant de remplir ce formulaire, veuillez lire les lignes directrices à la page suivante.

Dans la semaine du 10 octobre 2016, vous recevrez un courriel confirmant l'acceptation ou le rejet de votre demande d'accréditation de média. Veuillez noter que nous ne distribuerons pas de laissez-passer pour médias avant l'événement. Si vous recevez un courriel confirmant votre accréditation, vous devrez vous rendre, pendant les heures d'ouverture du salon, au bureau d'inscription des médias (à l'entrée de la salle) pour obtenir votre laissez-passer et votre trousse média. **Aucun représentant des médias ne sera admis dans la salle avant les heures d'ouverture officielles du salon.**

À votre arrivée au bureau d'inscription des médias, vous devrez présenter une copie imprimée de votre courriel de confirmation ainsi que les pièces justificatives exigées (voir la section « Pièces justificatives exigées » à la page suivante).

REMARQUE : CE FORMULAIRE EST VALIDE POUR UNE PERSONNE. CHAQUE MEMBRE D'UN MÊME MÉDIA DOIT REMPLIR SON PROPRE FORMULAIRE POUR QUE SA CANDIDATURE SOIT PRISE EN CONSIDÉRATION.

VEUILLEZ JOINDRE À VOTRE DEMANDE UNE PHOTO RÉCENTE DE VOUS EN FORMAT .JPEG (300 DPI). CETTE PHOTO APPARAÎTRA SUR VOTRE BADGE MÉDIA.

NOM DE FAMILLE

PRÉNOM

MÉDIA

TÉLÉPHONE

ADRESSE ÉLECTRONIQUE

DES QUESTIONS?

Veuillez communiquer avec :

Leeja Murphy

Courriel : medias@comicconquebec.com



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU D'INSCRIPTION DES MÉDIAS	
Samedi 22 octobre	de 10 h à 19 h
Dimanche 23 octobre	de 10 h à 17 h

LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ACCREDITATION DE MÉDIA

- Seuls les journalistes professionnels s'engageant à couvrir le Comiccon de Québec peuvent obtenir un laissez-passer pour médias. Nous n'accorderons pas de laissez-passer aux imprimeries, aux courtiers d'imprimerie ou aux membres de la presse écrite qui ne sont pas journalistes.
- Le Comiccon de Québec se réserve le droit de refuser une demande d'accréditation de média.
- Nous n'accorderons aucun laissez-passer pour médias le jour de l'événement. Vous devez soumettre votre formulaire de demande d'accréditation **au plus tard le mercredi 5 octobre 2016, à 17 h HNE**, pour obtenir un laissez-passer.
- Les personnes dont l'accréditation a été confirmée par courriel recevront un laissez-passer sans frais au Comiccon de Québec s'ils présentent une copie de leur courriel de confirmation, une pièce d'identité avec photo et les pièces justificatives exigées selon la catégorie de média à laquelle ils appartiennent.
- Vous devez obtenir une permission spéciale pour enregistrer sur bande vidéo, filmer ou enregistrer du matériel destiné à des fins commerciales. Pour obtenir cette permission, veuillez envoyer un courriel à medias@comicconquebec.com.
- Les équipes images peuvent parcourir la totalité de l'espace d'exposition, mais ils ne peuvent établir leur équipement à un endroit fixe (p. ex., lumières, chaises, etc.) sans d'abord en avoir obtenu l'autorisation.
- Chaque membre d'une équipe de presse doit s'inscrire séparément.
- Le non-respect de ces lignes directrices pourrait entraîner le retardement de la délivrance, la non-délivrance ou la confiscation d'un laissez-passer pour médias et des privilèges qui s'y rattachent.



PIÈCES JUSTIFICATIVES EXIGÉES

Vous devez soumettre les pièces justificatives suivantes selon la catégorie de média à laquelle vous appartenez.

PÉRIODIQUES, JOURNAUX, PUBLICATIONS HEBDOMADAIRES, MAGAZINES ET PRESSE ÉCRITE

- Une carte de visite indiquant votre nom, votre titre professionnel et l'organisation média pour laquelle vous travaillez ET une copie du bloc-générique actuel de votre organisation où apparaissent clairement votre nom et votre titre professionnel.

OU

- Un article portant votre griffe publié au cours des douze derniers mois.

JOURNALISTES PIGISTES – PRESSE ÉCRITE ET ÉLECTRONIQUE

- Lettre avec en-tête d'un éditeur ou d'une organisation média attestant que vous couvrez le Comiccon de Québec en son nom (lettre d'autorisation).

OU

- Un article portant votre griffe publié au cours des douze derniers mois.

PRESSE/MÉDIA EN LIGNE

- Une carte de visite indiquant votre nom et votre titre professionnel ainsi que le logo de l'organisation média pour laquelle vous travaillez, accompagnés d'une copie imprimée d'un article que vous avez publié en ligne (votre nom et votre titre doivent y figurer clairement) et de l'adresse du site Web en question. Les journalistes travaillant pour un site Web de nouvelles commerciales, un site social, un blogue ou un site de baladodiffusion sont admissibles à un laissez-passer pour médias s'il répondent aux critères susmentionnés.

RADIODIFFUSEUR

- Une carte de visite indiquant votre nom et votre titre professionnel ainsi que le logo de l'organisation média pour laquelle vous travaillez. Chaque membre de l'équipe de presse doit s'inscrire séparément.

Pour toute question relative à l'accréditation de média, veuillez communiquer avec Leeja Murphy à medias@comicconquebec.com.